

8.2 Question de M. Dimitri Legasse à Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes, intitulée «Anorexie chez les adolescents»

M. Dimitri Legasse (PS). – En Belgique, plus d'un adolescent sur dix est atteint de troubles du comportement alimentaire. Ce chiffre est inquiétant, et le pourcentage est plus élevé encore chez les jeunes filles. Ceci est lié à une image de l'idéal féminin qui prône la maigreur parfois morbide. La mode n'est évidemment pas le seul facteur contribuant à ce problème, mais elle est un des plus importants et nécessite notre attention.

Madame Linard, en tant que ministre des Médias, de l'Enfance et de la Santé, vous disposez de plusieurs compétences liées à ce phénomène, d'où les questions suivantes: tout d'abord, le personnel des services de promotion de la santé à l'école (SPSE) est-il formé pour détecter et accompagner les jeunes victimes d'anorexie mentale? Le personnel de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) est-il en mesure d'accompagner les familles qui envisagent une thérapie familiale, plus recommandée qu'un traitement dans le secteur hospitalier? Les médias et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) accordent-ils une attention particulière aux images de maigreur soi-disant idéale qui sont véhiculées?

Mme Bénédicte Linard, vice-présidente du gouvernement et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes. – Chaque école est liée à un SPSE, qui assure notamment le suivi médical, le suivi du programme de vaccination et des maladies transmissibles. Dans tous les parcours scolaires, des bilans de santé obligatoires sont réalisés par cet organisme. Des tests spécifiques peuvent également être demandés par l'école, les parents ou le centre psycho-médico-social (PMS).

Comme vous l'indiquiez, Monsieur le Député, 10 à 15 % des adolescents adoptent des conduites alimentaires problématiques et les filles sont davantage touchées par le phénomène que les garçons. Le personnel des SPSE est formé pour détecter tout décrochage de la courbe statur pondérale de chaque enfant ou adolescent. Lorsqu'un cas survient, l'équipe en informe les parents et leur conseille de consulter leur médecin pour entamer un suivi.

Un autre problème se situe dans le fait que l'anorexie, comme tout trouble alimentaire concernant davantage les filles, ne s'accompagne pas toujours d'un changement de poids. Comme vous le disiez également, la question de l'image est une des causes majeures de ce phénomène. La Fédération Wallonie-Bruxelles possède des moyens

pour effectuer un travail essentiel sur les images véhiculées par les médias et les publicitaires. Ces points feront d'ailleurs partie du plan «Droit des femmes» qui verra bientôt le jour.

M. Dimitri Legasse (PS). – Ce plan «Droit des femmes» est effectivement d'une grande importance. Cependant, les dix dernières années ont vu augmenter les statistiques liées aux troubles alimentaires; dès lors, même si l'ONE et les SPSE sont déjà outillés pour y faire face, il serait opportun d'attirer davantage l'attention sur cette problématique.

8.3 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, intitulée «Un centre pour victimes de violences sexuelles dans chaque province»

Mme Jacqueline Galant (MR). – La ministre fédérale de l'Égalité des chances, Mme Nathalie Muylle, a annoncé son intention de créer, dans chaque province, un centre pour les victimes de violences sexuelles. J'accueille cette nouvelle très favorablement, car la Belgique connaît un grand besoin de ce type de structures.

Qu'en est-il de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de vos compétences concernant les maisons de justice? Avez-vous eu quelques contacts et envisagé des collaborations? Comment s'articule le montage financier pour créer un centre dans chaque province de notre Fédération?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Actuellement, trois projets pilotes sont mis à exécution dans trois hôpitaux différents: un situé à Bruxelles, l'autre à Liège et le dernier à Gand.

La ministre fédérale de l'Égalité des chances, Mme Nathalie Muylle, a annoncé son ambition de multiplier ces centres de prise en charge des victimes de violences sexuelles. Nous sommes en contact régulier et nous avons d'ailleurs publié un communiqué de presse commun signalant notre intention de collaborer. Les assistants de justice présents dans les services d'accueil gérés par les maisons de justice offrent un suivi juridique et, le cas échéant, un suivi du dossier judiciaire aux victimes de violences sexuelles. Ils s'occupent régulièrement de ce type de service. Une assis-